

Initiative pays d'Ancenis, un parrain qui veut du bien

Pays d'Ancenis — L'association Initiative pays d'Ancenis soutient financièrement et accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises. En vingt ans, plus de 500 sociétés ont ainsi été soutenues.

Les lecteurs fidèles de la presse quotidienne régionale en ont l'habitude. Régulièrement, dans nos colonnes, sont partagées les actualités d'Initiative pays d'Ancenis. IPA pour les intimes.

Initiative pays d'Ancenis, c'est quoi ?

Il s'agit d'une association loi 1901 créée en 2002 qui, comme son nom l'indique, est installée en plein cœur du pays d'Ancenis, à Ancenis-Saint-Géréon. « La genèse du projet, c'était une belle idée, tout simple : prêter de l'argent à des personnes qui ont une idée, un projet de création ou de reprise d'une entreprise », détaille Patrice Tillaut, président fondateur d'IPA.

Comment Initiative pays d'Ancenis agit concrètement ?

L'association aide à la création et à la reprise d'entreprises en accordant un prêt d'honneur à taux zéro, « entre 5 000 et 10 000 €, peut-être plus selon le projet », précise Jean-Loup Christin, actuel président d'Initiative pays d'Ancenis.

Avant que ce prêt ne soit accordé, le porteur du projet de création ou de reprise d'entreprise doit passer l'étape du « comité d'engagement », composé de membres d'IPA. « Le créateur doit nous présenter son projet en détail, expose Jean-Loup Christin. À 98 %, notre réponse est oui. L'étape est importante car elle permet au créateur de se préparer. Une fois qu'il a notre soutien, pour les banques qui devront l'accompagner par la suite, c'est un gros plus. »

Un prêt d'honneur et puis, c'est tout ?



En un peu plus de vingt ans d'activité, l'association Initiative Pays d'Ancenis a accompagné et soutenu financièrement plus de 500 créations d'entreprises. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Initiative pays d'Ancenis ne fait pas que prêter de l'argent. « Sur une durée de trois ans, le créateur ou repreneur est parrainé ou marrainé activement par des membres de l'association. Il s'agit souvent d'un chef d'entreprise en activité ou à la retraite », précise l'actuel président. Et ça marche, un tel accompagnement ? « Au bout de trois ans, le taux de survie d'une entreprise juste créée ou reprise est de 70 %. Pour celles que l'on accompagne, ce même taux de survie grimpe à 95 % », assure Jean-Loup Christin.

Des exemples d'entreprises aidées par IPA ?

Durant la soirée d'anniversaire d'Initiative pays d'Ancenis qui se tenait courant décembre 2022, le président fondateur de l'association, Patrice Tillaut, s'est souvenu « de Sylvie Jobbin-Le Moal. Quand elle est venue nous voir, pour nous présenter son projet de boutique consacrée aux épices, on n'y croyait pas. C'était au début. Finalement, elle nous a convaincus et on l'a soutenue ».

Depuis, Sylvie Jobbin-Le Moal est à la tête du magasin Des épices à ma guise, dans le centre-ville d'Ancenis-

Saint-Géréon.

Autre exemple cité par Patrice Tillaut, cette fois-ci sans évoquer le nom de l'entreprise : « Un jour, un homme s'est présenté dans les locaux de l'association. Il avait une serpillière et un seau. Aujourd'hui, il est à la tête d'une société de 160 employés. »

Depuis 2002, Initiative pays d'Ancenis a accompagné « plus de 500 entreprises ». Avec à terme, donc, ce taux de survie de 95 %.

Basile CAILLAUD.